

PRÉSIDENTE

Direction Juridique et
d'Administration
Générale

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices,
Baie de la Moselle
BP L1
98849 Nouméa CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Télécopie :
20 30 00

Courriel :
dja.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Jean-Philippe DINH

N° 29061-2019/2-
ISP/DJA

ANNÉE 2019
N° 44-2019/RAP-COM

RAPPORT
de la commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP)
du mardi 15 octobre 2019

Le **mardi 15 octobre 2019 à 8 heures 25**, la commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP) s'est réunie sous la présidence de M. Philippe Michel, dans la salle des commissions de l'hôtel de la province Sud (salle 140), selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 30636-2019/1-ACTS** : projet de délibération instituant un budget participatif ;
- **rapport n° 30251-2019/1-ACTS** : projet de délibération approuvant l'avenant n° 2 au contrat de développement Etat / province Sud 2017-2021.

Présents :

M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Philippe Michel, Mme Françoise Suve et M. Julien Tran Ap.

Absent :

Mme Ithupane Tiéoué.

Procurations* :

Mme Veylma Falaeo donne procuration à M. Julien Tran Ap.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 6 membres présents et 2 membres absents.

Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers :

Mme Marie-Jo Barbier, M. Lionnel Brinon, Mme Nina Julié, M. Jean Kays, Mme Inès Kouathe, M. Alesio Saliga, M. Petelo Sao et Mme Naïa Wateou.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

Mme Sonia Backes, présidente de l'assemblée de la province Sud ;
M. Philippe Blaise, premier vice-président de l'assemblée de la province Sud ;
Ainsi que M. Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Didier Arsapin, directeur des finances (DFI) ;
Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DJA) ;
M. Alexandre Brianchon, directeur juridique et d'administration générale (DJA) ;
M. Jean-Philippe Dinh, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DJA) ;
Mme Muriel Germain, collaboratrice auprès du deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud ;

Mme Bertille Jouan-Ligné, directrice de l'équipement de la province Sud (DEPS) ;
M. Arthur Letourneulx, collaborateur auprès du deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud ;
M. Jérôme Levy, chargé d'études juridiques (SAJR/DJA) ;
Mme Ericka Pangrani, directrice adjointe de l'éducation (DES) ;
M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;
Mme Maud Peirano, secrétaire générale adjointe de l'aménagement du territoire par intérim (SGA-ATpi).

Projets de texte inscrits à l'ordre du jour

- **rapport n° 30636-2019/1-ACTS** : projet de délibération instituant un budget participatif.

Mobilisateur et pédagogique, le budget participatif permet de prendre en compte les attentes de la population.

Son objectif est double. Il permet de mieux partager avec les habitants la traduction financière des missions de la collectivité ainsi que les mesures financées par la province et ce grâce à un travail pédagogique de présentation du budget à venir et des résultats obtenus retracés dans le compte administratif. Cet échange doit permettre de renforcer la prise en compte de l'intérêt général tout en partageant les contraintes notamment financières de la collectivité.

Il doit également faire bénéficier la Province et ses services de « l'expertise d'usage » des habitants d'un territoire qu'ils pratiquent au quotidien.

C'est ainsi un dispositif permettant également aux habitants de la Province Sud de proposer l'affectation d'une partie du budget d'investissement et plus ponctuellement en fonctionnement, sur la base de projets. Il permet ainsi de :

- mieux prendre en compte de manière continue les attentes de la population ;
- favoriser les initiatives et l'investissement dans la chose publique ;
- permettre aux habitants, et même aux plus jeunes, de proposer des projets destinés à améliorer leur cadre de vie ;
- rapprocher régulièrement les habitants des élus et des agents provinciaux à travers une démarche de coconstruction et de partage des compétences.

Il vous est donc proposé de lancer à compter de 2020 cette démarche permettant partage, écoute, sensibilisation et appel à la mobilisation des habitants.

En propos liminaires, Mme Backes a indiqué que le système de budget participatif est né au Brésil, et est pratiqué dans plusieurs pays d'Europe tels que l'Espagne, l'Allemagne, ou encore la Grande-Bretagne, mais également par les collectivités métropolitaines. Le principe est de réserver une part du budget d'investissement, limité à 5 % au maximum, pour la réalisation de projets proposés par la population. Pour ce faire, les citoyens sont tout d'abord appelés à présenter, par voie électronique, des projets sur des thématiques telles que définies par le présent projet de texte. En parallèle, un comité de sélection et de suivi est mis en place afin d'analyser et de sélectionner les projets qui répondent au mieux aux attentes de la population. Ce comité est constitué de représentants des habitants de la province tirés au sort, et de représentants de la collectivité. Les projets choisis sont alors proposés à l'assemblée de province pour validation, dans le cadre du budget primitif de l'année suivante.

Examen du projet de délibération :

Articles 1 à 4 : **Avis favorable** de la commission, sans observation.

M. Michel s'est abstenu sur ces articles, souhaitant réserver son avis en séance publique.

Article 5 : M. Sao a demandé à savoir quels sont les critères qui ont été pris en compte pour fixer l'âge minimum à 12 ans. Mme Backes a répondu qu'il a été décidé de déterminer cette limite d'âge étant donné qu'un élève entre au collège à l'âge de 12 ans et qu'il commence à développer une vision citoyenne à cette période.

Avis favorable de la commission.

M. Michel s'est abstenu sur cet article, souhaitant réserver son avis en séance publique.

Articles 6 à 11 : **Avis favorable** de la commission, sans observation.

M. Michel s'est abstenu sur ces articles, souhaitant réserver son avis en séance publique.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission (M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Veylma Falaco, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Françoise Suve et M. Julien Tran Ap).

Au nom du groupe Calédonie Ensemble, M. Philippe Michel s'est abstenu au vote de ce texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

- **rapport n° 30251-2019/1-ACTS** : projet de délibération approuvant l'avenant n° 2 au contrat de développement Etat / province Sud 2017-2021.

A mi-parcours d'exécution dudit contrat, il apparaît que des modifications doivent être apportées à certaines opérations soit en réponse à l'évolution des opérations elles-mêmes soit pour répondre à des situations d'urgence.

➤ **Redéploiement des crédits de l'opération VII-1 « Hydraulique agricole » :**

Cette opération programmée en 2016 dans le contrat initial n'est plus d'actualité.

Aussi les crédits qui s'élèvent à 666 670 000 F dont 500 002 500 F de part Etat sont redéployés vers l'opération I-1 bis « Sécurisation des infrastructures routières et désenclavement de la côte Est de la province Sud (notamment Thio) » et l'opération nouvelle « Sécurisation des collèges publics ».

➤ **Abondement de l'opération I-1 bis « Sécurisation des infrastructures routières et désenclavement de la côte Est de la province Sud (notamment Thio) » :**

En 2018 et 2019, l'opération de reconstruction du pont de Thio dans le cadre de l'opération I-1 bis « Sécurisation des infrastructures routières et désenclavement de la côte Est de la province Sud (notamment Thio) » a été présentée à l'engagement de l'Etat. Cette opération d'envergure présente un coût programme supérieur à 1,4 Mrd F.

Les 2 arrêtés Etat de 2018 et 2019 couvrent l'opération à hauteur de 830 933 298 F dont une part Etat de 623 199 973 F.

Cet avenant permettra d'abonder cette opération à hauteur de 400 MF dont une part Etat de 300 MF.

Cet abondement viendra compléter l'arrêté HC/DAC/2019/N°1621 INF du 21 juin 2019, le montant des travaux de cette tranche s'élevant à 515 023 260 dont seuls 405 933 298 F ont été retenus au titre de cet arrêté, et permettra de prendre en charge la dernière tranche de travaux dont le montant estimé s'élève à 295 622 405 F.

➤ **Inscription d'une opération nouvelle « Sécurisation des collèges publics » :**

Les établissements scolaires sont régulièrement confrontés à des exactions (actes de vandalisme, malveillance, cambriolages, incendies volontaires...). Afin de répondre à une demande forte de sécurisation de la part des chefs d'établissements, personnels et parents d'élèves, la province Sud a mis en place dans un premier temps un service de gardiennage les week-ends et jours fériés et pendant les vacances scolaires dans les collèges les plus exposés.

Elle souhaite dorénavant limiter les occurrences et les effets des actes malveillants et ainsi optimiser le niveau de sûreté des collèges publics dont elle assure la construction et l'entretien, notamment ceux les plus fréquemment exposés.

Cette opération vise à améliorer et homogénéiser les dispositifs de mise en sûreté d'ores-et-déjà déployés. Cela concerne, d'une part, les protections passives des établissements, constituées de murs, clôtures et/ou grillages, et d'autre part, les protections actives par le recours à des outils technologiques de qualité tels que caméras de vidéo-protection, caméras thermiques, détecteurs de présence, détecteurs de vibrations, barrières infrarouges, etc. couplés à une télésurveillance.

Par ailleurs, ces dispositifs seront complétés par un éclairage d'ambiance extérieur permanent permettant de faciliter les interventions éventuelles des services de sécurité publique.

L'objectif du programme poursuivi est de renforcer le niveau de sûreté des collèges, en vue de réduire significativement le risque d'intrusion et les éventuelles dégradations liées.

Le coût programme de cette opération sur 2019 est évalué à 313 MF dont une part Etat de 234,75 MF.

Afin de pouvoir contractualiser cette opération dans sa totalité, il convient de réduire très à la marge l'opération II-1 « Habitat aidé ».

➤ **Réduction de l'opération II-1 bis « Habitat aidé » :**

Une réduction de 46 330 000 F dont une part Etat de 34 747 500 F de cette opération permettra de contractualiser en totalité l'opération nouvelle « Sécurisation des collèges publics ».

Cette réduction non significative n'affectera pas la réalisation des programmes d'habitat aidé dont le reliquat à engager à ce jour est de 2 248 900 684 F. Le reste à engager à l'issue de la réduction des 46 330 000 F sera de 2 202 570 684 F.

En résumé

N° OP	Intitulé	MONTANTS OPERATIONS			PART ETAT		
		Montant initial	Ajustement Avenant n° 2	Montant après avenant	Initiale	Ajustement Avenant n° 2	Montant après avenant
I-1	Sécurisation infras routières Pont de Thio	1 405 933 298	400 000 000	1 805 933 298	1 054 449 974	300 000 000	1 354 449 974
II-1	Logement aidé	5 707 396 702	- 46 330 000	5 661 066 702	4 280 547 527	- 34 747 500	4 245 800 027
III-1	Chantiers d'insertion	545 000 000	-	545 000 000	408 750 000	-	408 750 000
III-2	Lutte contre l'exclusion à la tribu de Saint Louis	100 000 000	-	100 000 000	75 000 000	-	75 000 000
IV-1	Maisons de santé	560 000 000	-	560 000 000	420 000 000	-	420 000 000
IV-2	Espace culturel de Deva	200 000 000	-	200 000 000	150 000 000	-	150 000 000
V-1	Accompagnement à la scolarité	723 000 000	-	723 000 000	542 250 000	-	542 250 000
V-2	Réussite des élèves internes	112 000 000	-	112 000 000	84 000 000	-	84 000 000
V-3	Soutien à l'enseignement privé	1 000 000 000	-	1 000 000 000	750 000 000	-	750 000 000
VII-1	Hydraulique agricole	666 670 000	- 666 670 000	-	500 002 500	- 500 002 500	-
NVO	Sécurisation des collèges	-	313 000 000	313 000 000	-	234 750 000	234 750 000
		11 020 000 000	-	11 020 000 000	8 265 000 000	-	8 265 000 000

Le taux d'intervention de la collectivité est inchangé.

Cet avenant ne modifie pas l'enveloppe financière initiale de la part provinciale.

S'agissant de modifications d'opérations et redéploiement de crédits entre opérations, un avenant est nécessaire.

Les conseillers n'ont formulé aucune observation particulière dans la discussion générale.

Examen du projet de délibération :

Articles 1 à 3 : Avis favorable de la commission.

Au nom du groupe Calédonie Ensemble, M. Michel a émis un avis défavorable sur ces articles. Il a regretté que le projet d'hydraulique agricole soit abandonné au profit des opérations de sécurisation du pont de Thio et de sécurisation des collèges publics, bien que celles-ci revêtent un intérêt certain. D'autant plus que ni la province Sud, ni la Nouvelle-Calédonie n'ont entrepris d'aménagement hydraulique de cette ampleur depuis une vingtaine d'années. Ici, l'opération d'hydraulique agricole s'inscrit dans une démarche d'autosuffisance alimentaire, en permettant notamment d'augmenter la production agricole de la Nouvelle-Calédonie. Il a précisé que ce projet concernait uniquement la commune de Boulouparis, étant donné que cette commune possédait le plus gros potentiel en matière de développement en grande culture et en céréales. De plus, cet aménagement ouvrait également la possibilité d'une production de poulets de chair par la suite. En réponse, Mme Backes a rappelé que ce projet d'hydraulique devait concerner les communes de Bourail, La Foa et Boulouparis. Mais, suite à une décision du précédent exécutif en 2018, cette opération a été restreinte au profit de la commune de Boulouparis et de 8 propriétaires fonciers. Ainsi, au regard de l'apport financier conséquent de la collectivité et de l'Etat, à hauteur de 666 millions de francs CFP, pour un nombre restreint de bénéficiaires, il ne paraissait pas opportun de promouvoir ce projet en l'état. Toutefois, Mme Backes a déclaré que cette opération sera réétudiée dans le cadre des prochains contrats.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission (M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Veylma Falaco, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Françoise Suve et M. Julien Tran Ap).

Au nom du groupe Calédonie Ensemble, M. Philippe Michel a émis un avis défavorable.

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de la commission a clôturé la réunion à 8 heures 48.

**Le président de la commission du
budget, des finances et du patrimoine**



Philippe Michel